

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt: 4 septembre 2002

Messagerie

Projet de loi

modifiant la loi n° 8198 concernant le subventionnement de la crèche sise à l'Hôtel des Finances

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Modifications

La loi n° 8198, du 25 mai 2000, est modifiée comme suit :

Art. 1 Crédit de fonctionnement (nouvelle teneur)

Une subvention annuelle de 618 000 F est accordée à la crèche sise à l'Hôtel des Finances, dite EVE Edmond Kaiser, au titre de subvention cantonale de fonctionnement.

Art. 2 Budget de fonctionnement (nouvelle teneur)

Cette subvention est inscrite au budget de fonctionnement dès 2003 sous la rubrique 21.02.00.365.04.

Art. 3 But (nouvelle teneur)

Cette subvention, ainsi que celle de la Ville de Genève doivent permettre à la crèche d'accueillir des enfants d'âge préscolaire dont les parents travaillent à l'Hôtel des Finances ou habitent dans le quartier.

Art. 2 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur en même temps que la loi établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'année 2003.

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Introduction

La loi n° 8198, adoptée le 25 mai 2000 par le Grand Conseil, formalise la création d'une crèche, dite EVE Edmond Kaiser, fondation de droit public, ainsi qu'une partie de son financement par l'Etat de Genève. Un rapport de gestion concernant les comptes 2000 et 2001 vous sera remis et apportera un certain nombre de compléments quant à l'évolution de l'EVE Edmond Kaiser durant ses deux premières années d'existence.

La nécessité d'ouvrir de nouvelles structures de la petite enfance pour répondre à la demande des familles n'est plus aujourd'hui à démontrer. En effet, dans son dernier fascicule, l'Observatoire de la petite enfance (Service de recherche en éducation et Délégation à la petite enfance) nous fait part de quelques chiffres significatifs dans ce domaine, comme le pourcentage de demandes insatisfaites dans les crèches (62% en 2000) par exemple. La Confédération s'est également saisie de ce dossier et votre parlement sera prochainement en possession d'un projet de loi dans ce domaine.

Subventionnement

L'EVE Edmond Kaiser a la particularité d'être financée à parts égales entre la Ville et l'Etat de Genève. Sur les places d'accueil permanentes, elle reçoit donc pour moitié des enfants de parents travaillant à l'Hôtel des Finances (ou dans un service de l'Etat se situant à proximité) ainsi que pour moitié des enfants habitant le quartier.

a) Ville de Genève

Le subventionnement de l'ensemble des crèches de la Ville de Genève se fait au déficit. Lors du bouclage des comptes, certaines d'entre elles doivent alors rétrocéder le « trop-perçu » de subvention, alors que d'autres voient leur déficit couvert.

b) Etat de Genève

Lors de la constitution de l'EVE Edmond Kaiser, une subvention maximale de Fr. 170 000.- en 2000 et de Fr. 487 000.- dès 2001 a été requise auprès du Grand Conseil. L'EVE Edmond Kaiser a bien maîtrisé ses dépenses durant ces deux premières années. Il est ainsi à noter un résultat

d'exploitation positif d'un montant atteignant 75 671 F pour 2000 et 1762 F pour 2001. Afin de respecter le principe de non-thésaurisation des subventions, l'institution restitue la subvention versée pour des charges non monétaires (amortissements par exemple). Il est à relever que, sur recommandation de l'ICF, la dotation du fonds Eckert a été inscrite en revenu extraordinaire et qu'il ne doit pas en être tenu compte lors de la restitution de la subvention. La subvention redistribuée est donc respectivement de 33 609 F et de 11 474 F pour les années 2000 et 2001. Ces deux montants sont à partager entre la Ville et l'Etat de Genève au prorata de leur subvention respective versée en 2000 et 2001, et cela conformément à l'article 36 alinéa 4, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève.

Motifs de la demande d'augmentation de subvention

Si l'EVE Edmond Kaiser revient aujourd'hui solliciter votre intervention, c'est que, dépassée par son succès, elle a besoin de ressources supplémentaires. Cette demande est ainsi motivée par deux éléments essentiels : la progression des salaires, ainsi que l'agrandissement de l'EVE Edmond Kaiser.

a) Progression des salaires et autres frais

Une partie de la demande de dépassement de crédit 2002 déposée cet automne reflète l'augmentation de la masse salariale qui ascende à Fr. 40 000.– pour l'année 2002. Elle a été évaluée à **Fr. 44 000.–** pour le budget 2003.

Jusqu'alors la loi n° 8198 telle qu'elle a été votée ne permettait pas d'augmenter la subvention puisque la tranche annuelle était définie comme « maximale ». Dans la mesure où les « charges salariales » représentent plus de 80% du total des charges de fonctionnement (peu maîtrisable par l'entité), une plus grande souplesse vous est demandée en acceptant le dé plafonnement de la subvention. Ainsi, cette dernière pourra être adaptée en fonction des éléments salariaux.

Pour les surplus, il est à relever que les revenus des pensions sont également un facteur peu maîtrisable par l'EVE Edmond Kaiser puisqu'ils sont directement fonction des salaires des requérants.

b) Agrandissement de 10 places

Comme annoncé dans la demande de dépassement de crédit, le deuxième motif pour l'augmentation de la subvention consiste en l'agrandissement de la crèche, de 35 à 45 places. Une nouvelle grande salle est mise à disposition et

est partagée par deux groupes d'enfants. Elle peut également être utilisée comme salle de psychomotricité (environ 70 m²). Les surfaces disponibles supplémentaires depuis l'ouverture de l'EVE Edmond Kaiser (notamment en raison du départ de certains services du CTI de l'Hôtel des Finances vers le secteur de Clos Bouillanne) permettent, selon l'autorité de surveillance de l'Office de la jeunesse, d'accueillir désormais 45 enfants.

Comme mentionné ci-avant, les demandes de places en crèche abondent en Ville de Genève et ne peuvent être toutes satisfaites. Les listes d'attente sont de plus en plus importantes.

Selon le budget 2003, cette offre supplémentaire de places induit une augmentation des coûts de fonctionnement de l'ordre de **Fr. 59 000.-**. Ces coûts sont estimés dans la demande de dépassement de crédit 2002 à Fr. 30 000.- pour la rentrée 2002.

Afin de connaître le coût complet de l'EVE Edmond Kaiser, le loyer ainsi que les charges de fonctionnement doivent également être adaptés à la nouvelle surface et passent donc d'un montant total de Fr. 87 000.- à Fr. 108 000.-. Ce dernier se décompose en Fr. 93 000.- de loyer, Fr. 6000.- d'énergie, Fr. 2000.- d'assurance locaux et Fr. 7000.- d'entretien du bâtiment. Cette opération est neutre puisqu'un revenu équivalent sera enregistré dans les comptes.

c) Participation aux amortissements

A la suite du rapport ICF sur les comptes 2000 de l'institution, les comptes ont été mis en conformité et intègrent donc une participation de l'Etat de Genève aux amortissements. Dès lors, il est prévu un montant de **Fr. 7000.-** dans le budget 2003.

Conclusion

Hors problématique du loyer, le montant d'augmentation de la subvention est de **Fr. 110 000.-** (augmentation des salaires, du nombre de places et participation aux amortissements). Le projet de loi qui vous est présenté aujourd'hui présente donc une subvention d'un montant total de **Fr. 618 000.-** (y compris Fr. 108 000.- de loyer et charges pour 370 m²). Le subventionnement se fait toujours à parts égales entre la Ville et l'Etat de Genève.

Au vu des explications fournies ci-dessus, nous vous remercions par avance, Mesdames et Messieurs les député(e)s, de réserver un accueil favorable à cette demande d'augmentation de subvention dans un domaine de prestations sociales qui profitent à toute la population vivant à Genève.

Annexes :

- *Budget 2003 de l'EVE Edmond Kaiser*
- *Budget détaillé en fonction du nombre de places*
- *Demande de dépassement de crédit 2002*

ANNEXES

BUDGET 2003 de l'EVE Edmond Kaiser

CHARGES D'EXPLOITATION:	Places 45
4000 Salaires bruts	887'025
4001 Remplacements (montant brut)	136'122
4011 Primes de fidélité	20'456
4012 /. Contribution de solidarité	70'965
4021 AVS & AC part patronale	22'959
4022 Allocats familiales	104'360
4023 2ème pilier part patronale	21'759
4024 Assurance accident du pers.	2'087
4026 Assur. perte de gain maladie	23'690
4030 Frais de déplacement du pers.	800
4040 Perfectionnement	5'000
4041 Formation en emploi	-
4050 Honoraires	15'500
40 CHARGES SALARIALES	1'310'724
4140 Mat. scolaire/jeux	2'100
4141 Matériel papeterie	1'300
4142 Lingerie, lingerie et vêtements	650
4143 Pharmacie	1'300
4144 Langes	-
4210 Séjours, excursions, visites	2'100
4220 Assurance accident enfants	-
4250 Alimentation	69'475
Enfants	41'000
Adultes auprès des enfants	4'400
Employés	-
Autres	24'075
4260 Blanchissage	750
4270 Manifestation exceptionnelle	650
41-42 FRAIS DES ENFANTS	78'325
4300 Loyer	94'937
Loyer place de parking	1'937
Loyer EVE EK	93'000
4310 Energie : mazout, eau	6'000
4311 Electricité	-
4320 Assurance des locaux	2'000
4321 Produits de nettoyage	2'000
4322 Prestation tiers net. locaux	32'000
4323 Entr. bâtiment	7'000
4324 Contrats entr. bâtiment et inst.	800
4325 Entretien jardin	300
43 FRAIS DE LOCAUX	145'037
4400 Machines	-
4410 Mobilier, matériel	675
4420 Entretien mach. mobilier	600
44 ACQUISITIONS, ENTRETIEN	1'275
4500 Fournitures bureau	1'000
4501 Photocopies	1'400
4510 Affranchissements postaux	300
4520 Téléphones	2'200
4530 Assurances RC	100
4540 Honoraires comptabilité	3'000
4550 Taxes banque, CCP.	1'500
4555 Intérêt débiteur lié au subv.	-
4560 Documentation	300
4570 Cotisations	200
4580 Frais insertion offres emploi	1'200
4590 Divers	300
45 ADMINISTRATION	11'500
5010 Amort. mobilier & matériel	-
5020 Amort. installations fixes	14'000
5040 Perte sur débiteurs (constatée)	-
50 AMORT IMMOB & PERTES	14'000
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1'560'861

PRODUITS D'EXPLOITATION:	Places 45
6000 Pensions d'enfants	337'000
6010 Rbt prestations employés : alim.	-
Rbt prestations employés : loyer	-
PENSIONS	337'000
6020 Ville de Genève	503'000
6030 Etat de Genève (fonct. hors loyer et charges)	503'000
6040 Etat de Genève (participation aux amortissements)	7'000
6050 Etat de Genève (loyer et charges)	108'000
SUBVENTIONS	1'121'000
6062 Langes (remb. des parents)	-
6063 Téléphones (remboursements)	-
6064 Intérêt banque lié au subv.	1'000
6065 Autres produits (dissolution du préfinancement)	1'000
PRODUITS DIVERS	2'000
6100 Prestations des assurances	95'286
61 DEDOMMAGEMENTS	95'286
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	1'555'286

RESULTAT D'EXPLOITATION	Places 35
CHARGES D'EXPLOITATION	1'560'861
PRODUITS D'EXPLOITATION	1'555'286
RESULTAT D'EXPLOITATION	-5'575

INCIDENCE AU NIVEAU DES COMPTES DE L'ETAT	
SUBVENTION (21.02.00.365.04)	618'000
Fonct. hors loyer et charges	503'000
Participation aux amortissements	7'000
Loyers et charges	108'000
REVENUS (21.02.00.427.01)	108'000
Loyers et charges	108'000
ETAT DE GENEVE	510'000

BUDGET 2003 - EXPLOITATION PERTES & PROFITS	E.V.E EDMOND-KAISER
--	----------------------------

BUDGET 2003 - CHF		
--------------------------	--	--

10 places	35 places	TOTAL 45 places
-----------	-----------	--------------------

CHARGES D'EXPLOITATION

	10 places	35 places	TOTAL 45 places
Charges salariales			
4000 Salaires bruts	118'821	768'205	887'025
4001 Remplacements (montant brut)	16'278	119'844	136'122
4011 Primes de fidélité	2'659	17'797	20'456
4012 / Contribution de solidarité			
4021 AVS & AC part patronale	15'770	55'195	70'965
4022 Allocations familiales	3'031	19'928	22'959
4023 2ème pilier part patronale	13'767	90'593	104'360
4024 Assurance accident du pers.	2'872	18'887	21'759
4025 Assurance maternité	276	1'812	2'087
4026 Assur. perte de gain maladie	3'127	20'563	23'690
4030 Frais de déplacement du pers.		800	800
4040 Perfectionnement	1'000	4'000	5'000
4041 Formation en emploi			
4050 Honoraires		15'500	15'500
Total	177'599	1'133'124	1'310'724
Frais des enfants			
4140 Matériel scolaire et jeux	500	1'600	2'100
4141 Matériel papeterie	300	1'000	1'300
4142 Lingerie, lingerie et vêtements	150	500	650
4143 Pharmacie	300	1'000	1'300
4144 Langes			
4210 Séjours, excursions, visites	500	1'600	2'100
4220 Assurance accident enfants			
4250 Alimentation	10'350	59'125	69'475
4260 Blanchissage	150	600	750
4270 Manifestation exceptionnelle	150	500	650
Total	12'400	65'925	78'325
Frais de locaux			
4300 Loyer	18'000	76'937	94'937
4310 Energie mazout	1'500	4'500	6'000
4311 Energie eau, gaz, électricité			
4320 Assurance des locaux	500	1'500	2'000
4321 Produits de nettoyage	500	1'500	2'000
4322 Prestation tiers nett. locaux	7'000	25'000	32'000
4323 Travaux entr. bâtiment	1'000	6'000	7'000
4324 Contrats entr. bâtiment et inst.	200	600	800
4325 Entretien jardin		300	300
Total	28'700	116'337	145'037
Acquisitions, entretien matériel			
4400 Machines			
4410 Mobilier, matériel	150	525	675
4420 Entretien mach. mobilier	100	500	600
Total	250	1'025	1'275
Frais d'administration			
4500 Fournitures bureau		1'000	1'000
4501 Photocopies	300	1'100	1'400
4510 Affranchissements postaux		300	300
4520 Téléphones	500	1'700	2'200
4530 Assurance RC		100	100
4540 Honoraires comptabilité		3'000	3'000
4550 Taxes banque, CCP		1'500	1'500
4555 Intérêt débiteur lié au subv.			
4560 Documentation		300	300
4570 Cotisations		200	200
4580 Frais insertion offres emploi	1'200		1'200
4590 Divers		300	300
Total	2'000	9'500	11'500
Amort. immobil. et pertes			
5010 Amort. mobilier et matériel			
5011 Amort. Mobilier-matériel: Fonds Eckert		14'000	14'000
5020 Amort. installations fixes			
5040 Perte s/ débiteurs (constatée)			
Total		14'000	14'000
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION			
	220'949	1'339'911	1'560'861

BUDGET 2003 - EXPLOITATION PERTES & PROFITS	E.V.E EDMOND-KAISER
---	---------------------

BUDGET 2003 - CHF

		10 places	35 places	TOTAL 45 places
PRODUITS D'EXPLOITATION:				
Pensions				
6000	Pensions d'enfants	70'000	267'000	337'000
6010	Rbt prestations employé : aim.			
	Rbt prestations employé : loyer			
	Total	70'000	267'000	337'000
Subventions				
6020	Ville de Genève	59'000	444'000	503'000
6030	Etat de Genève	59'000	444'000	503'000
6031	Subv. Spéc. Etat:50% amort.Fonds Eckert		7'000	7'000
6035	Fonds Eckert			
6040	Communes			
6050	Autres subventions	21'000	87'000	108'000
	Total	139'000	982'000	1'121'000
Produits divers				
6062	Langes (rembt des parents)			
6063	Téléphones (remboursement)			
6064	Intérêt banque lié au subv.		1'000	1'000
6065	Autres produits (joindre liste)		1'000	1'000
	Total		2'000	2'000
Dédommagements de tiers				
6100	Prestations des assurances	11'394	83'891	95'286
	Total	11'394	83'891	95'286
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		220'394	1'334'891	1'555'286
RESULTAT D'EXPLOITATION		-555	-5'020	-5'575

Demande en autorisation de dépassement de crédit (art. 49 et 55 de la LGF)

Finances Fondation EVE Edmond Kaiser							
DEPARTEMENT SERVICE	Rubriques	Compte 2001	2002 Montants budgétisés	Dépenses au 15.06.2002	Engagements au 31.12.2002 (prévisions)	Total Dépenses et engagements	Dépassement probable
	21.02.00.365.04 *	487'000	487'000	230'000	333'000	563'000	76'000
* : il ne s'agit ici que de la part Etat qui représente la moitié du budget de l'EVE Edmond Kaiser							

Motifs du/des dépassement(s) envisagé(s):

Les motifs du dépassement sont les suivants :

1. 40 000 F : l'augmentation des salaires 2002 est notamment due à l'indexation ainsi qu'aux annuités supplémentaires (la subvention étant fixe),
 2. 30 000 F : augmentation de la capacité d'accueil de 35 à 45 places dès la rentrée 2002 - 2003.
 3. 6 000 F : modification du calcul des amortissements et impact sur le budget de fonctionnement (suite notamment au rapport ICF sur les comptes 2000 de l'institution)
- L'augmentation des places d'accueil ainsi que l'indexation des salaires a un impact sur les budgets de fonctionnement futurs. C'est pourquoi il vous sera présenté un projet de loi, prenant effet dès 2003, modifiant la loi ouvrant un crédit de fonctionnement de 487 000 F en faveur l'EVE Edmond Kaiser.

Possibilités d'économies sur d'autres rubriques:

Date et signature du département (responsable financier):

21 juin 2002
du 26 juin 2002

[Signature]

Date de la décision du Conseil d'Etat:



Robert HENBLER
Chancelier d'Etat

[Signature]

Accord

Refus

Date :

Signature (Président) :

9437-2002



Département des finances
Cellule d'expertise financière

République et
Canton de Genève



PREAVIS TECHNIQUE

fonctionnement houclement
 investissement Autre

n° 21.02.00.365.04

1. Objet

Projet de loi modifiant la loi n°8198 concernant le subventionnement de la crèche sise à l'Hôtel des finances.

2. Financement

Ce projet de loi modifie la loi n°8198 concernant le subventionnement de la crèche sise à l'Hôtel des finances et octroie à ladite crèche une subvention annuelle de 618 000 F qui est inscrite au budget de fonctionnement dès 2003 sous la rubrique 21.02.00.365.04.

3. Remarques

Pour rappel, la loi n°8198 accordait une subvention annuelle de fonctionnement de 487 000 F à la crèche de l'Hôtel des finances. Le présent projet de loi modifie ce montant pour le porter à 618 000 F dès 2003.

Il y a lieu de relever, concernant l'exercice 2002, qu'une demande de dépassement de crédit est en cours.

Sachant que le capital de dotation de la crèche appartient en totalité à l'Etat, la nature comptable utilisée devrait être la nature 363 "Propres établissement" en lieu et place de la nature 365 "Institutions privées".

Eve Vaissade

Marc Gioria

Genève, le 2 septembre 2002

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL et l'exposé des motifs transmis le 30 août 2002. La Cellule d'expertise financière n'est plus engagée en cas de modifications ultérieures à la date du préavis technique.

Pris connaissance le :

2 septembre 2002

Signature du responsable financier :